



Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux

Vendredi 16 janvier 2026

La situation politique nationale est toujours aussi inquiétante : absence de budget à la mi janvier, menace de dissolution et d'élections législatives concomitantes aux municipales avec le spectre de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite accru par leur éventuelle proximité avec le procès des assistant·es parlementaires du RN, quelle qu'en soit l'issue. Avec ou sans budget, les perspectives sont loin des attentes des personnels de l'éducation nationale : point d'indice gelé, absence de revalorisation des salaires et des carrières si nécessaire pour redonner de l'attractivité aux métiers, en lieu et place d'un concours en L3 (déjà en péril !) qui conduira à la déqualification et à la caporalisation.

Préparation de rentrée

L'absence de budget crée de grandes incertitudes sur la préparation de rentrée mais, qu'il y ait ou non les 4000 suppressions de postes au budget 2026, notre académie sera confrontée à des retraits dans la mesure où, avec un solde national de zéro, elle s'était déjà vu retirer 47 emplois sur le budget 2025 au prétexte de la baisse démographique et que celle-ci se poursuit. 1611 élèves de moins sont attendus dans les collèges à la rentrée, 326 dans les LGT. En collège, tous les niveaux sont concernés, en particulier la 6ème avec 762 élèves de moins. En lycée, c'est la 2nde qui serait la plus touchée, avec 332 élèves de moins. Seule la terminale technologique verrait ses effectifs augmenter de 153 élèves. La situation prévisionnelle dans les différents départements est la suivante : en Dordogne -376 élèves, soit -1,6%, en Lot-et-Garonne -312 élèves, soit -1,5%, dans les Landes -373 élèves, soit -1,4%, en Gironde -591 élèves, soit -0,5%, dans les Pyrénées-Atlantiques -380 élèves, soit -1,0%. Dans ce contexte, la section académique sera aux côtés des établissements qui lutteront contre des fermetures de divisions et des baisses de dotation, et aux côtés des collègues dont les postes pourraient être mis en péril.

Les perspectives à l'horizon 2035 font état d'une déprise démographique très forte dans le second degré, avec une perte allant de -11% d'élèves en Gironde à -16% en Dordogne par rapport à la rentrée 2025. Le SNES – FSU continue à porter dans les instances la revendication du maintien des postes et l'opportunité que constitue cette baisse démographique pour diminuer les effectifs et ainsi améliorer les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Des retours à la section académique ou dans les sections départementales font déjà état de fermetures de divisions à venir ce qui risque d'augmenter les effectifs par classe, à l'inverse de ce que nous voulons. Notre académie compte de nombreux collèges ruraux de petite taille et nous devons anticiper, à court ou moyen terme des velléités de fermetures ou un retour vers les projets d'école du socle pour des économies

de moyens. C'est dès aujourd'hui que doit se construire la réflexion et l'argumentation dans l'ensemble de l'académie. A cet égard, mener un bilan des Territoires Educatifs Ruraux semble indispensable.

Collèges et lycées

Fin du « choc des savoirs »

Dans les collèges, la mobilisation exemplaire de 2024, à tous les échelons de la structure syndicale, a permis que soient enterrés les groupes de niveaux obligatoires. Les textes sur l'organisation des enseignements du collège, votés en CSE le 15 janvier, ont validé les propositions d'amendements du SNES-FSU et mentionnent qu'« un accompagnement pédagogique renforcé est mis en œuvre pour les enseignements de français et de mathématiques, adapté aux besoins des élèves. Il peut donner lieu à des organisations pédagogiques diversifiées, notamment, pour tout ou partie de l'horaire, à des groupes à effectifs réduits et/ou constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs ». Dans les CSA de préparation de rentrée, il faudra veiller à ce que les moyens attribués aux rentrées 24 et 25 ne soient pas retirés. Sur l'ensemble de l'académie, le total des moyens engagés pour le choc des savoirs représentait 132 ETP à la rentrée 2024. 27,5 ETP avaient été ajoutés à la rentrée 25 pour l'accompagnement des niveaux 4ème et 3ème.

Le SNES-FSU demande le rétablissement de la technologie en classe de 6ème. Les difficultés de recrutement dans cette discipline ne doivent pas être réglés par la diminution de son horaire et la culture technologique doit être soutenue. Dans les CA, il sera nécessaire de poursuivre la lutte contre des chef·fes d'établissement qui voudraient maintenir les groupes de niveau ; il faudra aussi rétablir l'équilibre vers les autres disciplines qui ont pâti de ces deux ans de « choc des savoirs ».

Education prioritaire vs « collèges en progrès »

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire est une nouvelle fois repoussée aux calendes grecques, le ministère invoquant les élections municipales et le programme du ou de la future président·e de la république en 2027. En revanche, 800 collèges ont été repérés comme concentrant la grande difficulté scolaire avec une part importante d'élèves dont les résultats sont inférieurs à 8/20 en français et mathématiques au DNB. Ces 800 collèges représentent 15% des établissements contre 20% labellisés en EP. Le critère des notes permet de laisser de côté la dimension sociale qui prévaut dans le soutien apporté aux collèges de l'éducation prioritaire, de faire porter la responsabilité des mauvais résultats aux pratiques pédagogiques des enseignant·es. Chaque rectorat ajuste les critères (IPS, indice d'éloignement, IVAC) souvent au détriment des collèges de l'EP. Si des moyens supplémentaires pourraient être octroyés (ce qui n'a rien de certain) ils seront vraisemblablement fléchés vers les mathématiques et le français puisque ce sont les disciplines qui servent d'étalon. « Choc des savoirs » ou « collèges en progrès », le Ministère continue de défendre les « savoirs fondamentaux ». Le SNES-FSU doit poursuivre son engagement dans la défense de la culture commune et mettre en avant la conception qu'il en a, dans la perspective des élections professionnelles. Les 800 collèges, ou « collèges en progrès », c'est aussi la poursuite de la main mise sur la liberté pédagogique, volonté du ministère qui ne faiblit pas. Après un audit, contre lequel le SNES-FSU appelle à se mobiliser, les collèges choisis se verront proposer un contrat d'objectifs de 3 ans, sous le contrôle d'une équipe pluridisciplinaire qui effectuera un suivi régulier. Les collèges de l'académie concernés par ce dispositif seront connus précisément lors du CSAA. Ils seront au nombre de 10 (7 en Gironde et 3 en Lot-et-Garonne) dont 4 seulement appartiennent à

l'éducation prioritaire. Lors du CSAA, la section académique défendra l'urgence de la révision de la carte de celle-ci, la nécessité que des critères nationaux, concertés et transparents soient appliqués, jusqu'aux lycées. L'éducation prioritaire doit être déconnectée de toute contractualisation et main mise pédagogique et ses moyens pérennisés.

Liberté pédagogique

Concernant la liberté pédagogique, quelques établissements, collèges et lycées, font remonter la volonté des chef·fes d'établissement de mettre en œuvre ou renforcer des PLE, sans que l'on puisse constater une lame de fond. La section académique et les sections départementales les accompagnent dans leur résistance.

Lycées

Au lieu de réviser les PLE pour « consolider » les notes du contrôle continu, un bilan puis un abandon des réformes Blanquer du bac et du lycée sont urgents, de même qu'un abandon de parcoursup. Le bilan académique montre en effet une répartition extrêmement genrée des confirmations de vœux et des propositions acceptées dans les formations les plus demandées qui n'est sans doute pas sans rapport avec les biais accentués par les choix de spécialités. Le SNES-FSU était présent au colloque sur les manuels scolaires et les outils numériques organisé par la Région au mois de décembre. Sur la base de retours de collègues, il a porté l'attachement aux manuels papier mais aussi l'intérêt que peuvent avoir les supports numériques lorsque les conditions matérielles de leur utilisation sont assurées, sans oublier les difficultés sociales d'accès au savoir, le renoncement à l'égalité des chances que poserait le recours au tout numérique. Les chercheuses et chercheurs présent·es ont insisté sur le caractère primordial de la conception, des choix et des gestes pédagogiques des enseignant·es, ce qui va dans le sens de ce que défend le SNES-FSU. La section académique continuera à suivre ce dossier, en lien avec les autres S3 concernés. L'interdiction des téléphones portables dans les lycées, annoncée par le président de la république semble une usine à gaz qui aura un impact sur les vies scolaires auxquelles reviendrait largement la tâche de la faire respecter mais aussi sur beaucoup de collègues qui ont intégré les téléphones portables des élèves dans leurs pratiques pédagogiques. Une nouvelle fois, loin de chercher à éduquer et à responsabiliser, le choix est fait d'interdire et de réprimer.

Bâti scolaire

Dans les collèges comme dans les lycées, la récente vague de froid a encore montré l'inadaptation de beaucoup de nos établissements au dérèglement climatique. La section académique a pointé l'urgence d'un plan d'investissement pour la rénovation du bâti, qui prenne en compte les évolutions prévues du climat, lors du CAEN du 14 janvier, comme le feront les sections départementales dans les CDEN à venir.

Militarisation de la jeunesse

Les propos du Président Macron selon lesquels l'Education nationale devra « accompagner l'envie de servir », le lycée devenant la clé de voûte de la mobilisation de la jeunesse vers un service national volontaire, qui, pour recruter, met en avant « l'accélération de la menace » sont insupportables. Le SNES-FSU rejette les discours bellicistes et soutient que l'éducation est la condition fondamentale de la construction de la paix dans le monde, à l'inverse des classes de

défense et de sécurité globale, nombreuses dans notre académie et sur lesquelles il nous faut recueillir davantage d'informations. Plus que jamais, dans cette période inquiétante, c'est une éducation à la paix qu'il nous faut promouvoir.

Carrières

Concernant les carrières, la section académique a souligné en groupe de travail le 5 janvier l'importance d'augmenter le ratio promu·es/promouvables d'accès à la classe exceptionnelle pour les corps du second degré compte tenu du nombre élevé de collègues bloqué·es au dernier échelon de la hors classe et qui, sans cela, partiront à la retraite sans accéder à ce grade avec un impact sur leur pension. D'une discipline à l'autre, les IPR distribuent de façon très inégale les avis TF ce qui conduit à des taux de promotions très différents et injustes. Le rectorat continue à mettre en avant le mérite, ce qui se traduit par une augmentation des collègues certifié·es promu·es au 5ème ou au 6ème échelon de la hors classe, au détriment des promotions au 7ème échelon. Concernant les promotions des ancien·nes vivier 1, le rectorat affirme que les collègues disposaient bien de l'ancienneté nécessaire.

Pour la hors classe, la section académique a dénoncé la double prise en compte dans les LDG académiques de l'avis excellent, dans le barème puis comme premier critère de départage à la barre. Les services vont donc procéder à des simulations sur le corps des certifié·es afin de mesurer l'effet produit par une application stricte des LDG ministérielles. Pour le SNES-FSU, cela ne doit pas entraîner la fin de la prise en compte du 11ème échelon comme critère de départage qui figurait dans nos LDG, ainsi que l'a proposé le rectorat. La section académique continuera à défendre l'accès prioritaire des collègues les plus proches de la retraite à la hors classe et à la classe exceptionnelle lors du CSAA consacré aux questions RH du 5 janvier. Elle maintiendra également sa vigilance au sujet de la promotion des femmes pour rattraper le retard accumulé depuis de nombreuses années.

Egalité professionnelle

Sur la question de l'égalité professionnelle, le comité de suivi du plan académique pour l'égalité a une nouvelle fois fait la preuve que seuls le SNES-FSU et la FSU sont concernés par cette question. Ainsi, suite à notre demande insistante l'année dernière, le livret d'indicateurs sera actualisé chaque année afin d'avoir une visibilité constante sur les évolutions. Le SNES-FSU a continué à défendre la nécessité de former l'ensemble des personnels, dès l'entrée dans le métier aux questions de violences sexistes et sexuelles, en dehors du cadre de la visio-conférence, inadaptée pour cette thématique. Cette demande sera réitérée lors du prochain conseil académique de la formation continue. Le 8 mars doit être l'occasion pour le SNES-FSU de montrer son engagement pour le droit des femmes et l'égalité.

Mobilité des personnels contractuels

Lors d'un groupe de travail, la DPE a présenté aux organisations syndicales la nouvelle procédure d'affectation des personnels contractuels enseignant·es, CPE et PsyEN pour la rentrée 2026. En CDI ou en CDD reconduit, elles et ils pourront formuler des vœux d'affectation sur LILMAC dans un calendrier qui n'est pas encore finalisé. L'objectif affiché est d'améliorer l'affectation en affectant les personnels au plus près de leurs souhaits mais toujours selon une logique de besoins administratifs. Améliorer l'affectation des remplaçant·es, non-titulaires comme titulaires, est une demande forte portée par le SNES-FSU. Mais le dialogue social ne permet guère d'avancées. Les propositions

portées unanimement par les OS comme la remise en place d'un barème ou des CCP pour traiter au mieux ces affectations ne sont pas prise en compte par l'administration. Pour défendre les plus de 3000 remplaçant·es qui doivent être affecté·es par le Rectorat chaque année, la section académique continuera à revendiquer que seuls un barème, des règles communes et un suivi paritaire permettent d'assurer l'égalité de traitement entre les personnels.

Inclusion et AESH

La section académique du SNES-FSU Bordeaux s'associe au SNES-FSU national et à la FSU pour dénoncer le rejet par le Sénat mercredi 07 janvier de la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH. Ce rejet, soutenu par le gouvernement et la majorité sénatoriale de droite et du centre, constitue un choix politique lourd de conséquences pour l'école publique et l'inclusion scolaire.

Dans l'académie de Bordeaux, ce sont 6868 AESH qui sont employé·es, en très grande majorité sur des temps partiels imposés par l'administration. 7 % des élèves notifié·es ne sont actuellement pas accompagné·es, sans compter les élèves pour qui l'accompagnement ne correspond pas à la notification (mutualisé au lieu d'individualisé, temps d'accompagnement inférieur à la notification...). La précarité de ces collègues se voit également dans le taux de démissions, indicateur pas ou peu suivi par l'administration : 200 AESH ont démissionné depuis septembre, soit 3 % des agent·es.

La mise en place des PAS, comme celle des PIAL il y a quelques années, ne constitue en rien une solution aux difficultés de l'inclusion scolaire. La mutualisation systématique ne permet pas un accompagnement à hauteur des enjeux de l'inclusion. La généralisation des PAS (il y en a 10 à cette rentrée) se fera l'an prochain dans notre académie sans évaluation de leur efficacité.

La section académique du SNES-FSU réaffirme inlassablement son engagement en faveur de l'inclusion scolaire. La loi de 2005 doit être appliquée, pour une inclusion qui permette la réussite de toutes et tous, sans souffrance ni pour les personnels ni pour les élèves. Pour cela les moyens mis en œuvre doivent être à la hauteur des enjeux et des besoins, et la réponse médicale ne peut être la seule. A plusieurs reprises, le SNES-FSU a fait la demande d'un comité de suivi de l'inclusion auprès du rectorat pour travailler ce sujet. Le principe en est accepté mais il n'est jamais planifié. La section académique doit effectuer un bilan des PAS ainsi qu'un bilan des partenariats avec les personnels médico-sociaux dans les établissements où ils interviennent. Ce travail de fond doit nous permettre de mieux défendre la conception de l'inclusion que nous portons et de pouvoir mieux la mettre en avant dans la perspective des élections professionnelles.

Prime REP/REP+ AESH et AED

Enfin la section académique s'inquiète de la bonne application par l'académie de la décision du Conseil d'État de juillet 2025 concernant la rétroactivité de la prime REP/REP+ pour les AESH et AED. Le cadrage ministériel est resté flou et le Rectorat de Bordeaux a décidé d'exiger de la part des AESH souvent employé·es sur plusieurs établissements un document valant preuve de leur quotité en REP ou REP+ sur les périodes concernées. Plusieurs collègues ont déjà signalé leurs difficultés à récupérer les documents demandés. Or c'est bien l'État qui est en tort, comme l'a montré le Conseil d'Etat dans sa décision, ce serait donc à ses représentant·es de faire la preuve que la demande de l'agent·e n'est pas justifiée. La section académique continuera à accompagner les collègues ou ex-collègues qui l'ont sollicitée pour l'obtention rétroactive de cette prime et le respect de leurs droits.

Action

La préparation de rentrée entraînera à coup sûr des mobilisations locales que la section académique accompagnera mais le blocage budgétaire et les échéances électorales rendent douteuse la capacité à mobiliser largement les personnels. Le SNES-FSU doit continuer à informer, à être un repère pour les collègues, grâce à ses analyses qui montrent que les diverses attaques contre l'école font système, et se tenir prêt à catalyser la colère.

La section académique accompagnera également les collègues qui auraient à lutter contre des groupes de niveaux imposés.

La campagne des élections professionnelles a commencé. La section académique doit accentuer le travail de visibilisation de son action dans tous les domaines auprès des collègues, lors des heures mensuelles d'information syndicale, via des publications papier ou numériques ou encore via les réseaux sociaux.

La section académique appellera les collègues à participer aux différentes actions qui seront organisées le 8 mars.

Texte adopté par 16 voix pour et 6 abstentions